

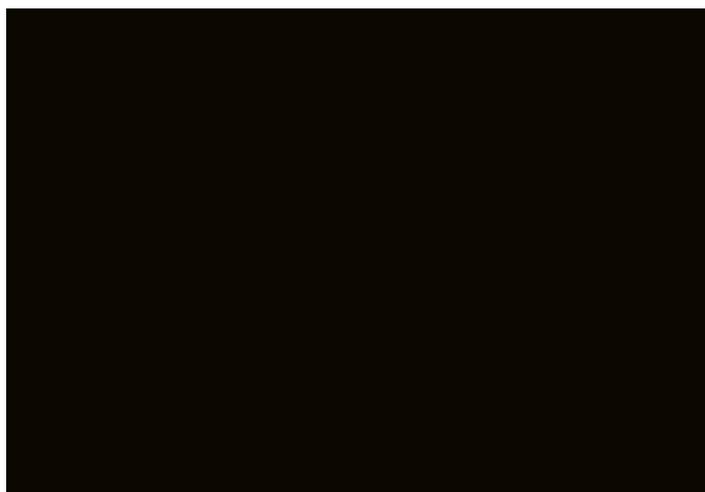
**Communauté Economique et Monétaire  
de l'Afrique Centrale**



**Programme Économique Régional**

---

**Etat d'exécution du Plan Opérationnel (2011-2015)  
au 31 Juillet 2013**



Août 2013

## INTRODUCTION

---

Conçu pour répondre à la vision de « Faire de la CEMAC en 2025 un espace économique intégré émergent, où règnent la sécurité, la solidarité et la bonne gouvernance, au service du développement humain ». Le Programme Economique Régional (PER) s'articule autour de 5 axes stratégiques, 27 programmes et 107 projets. Le PER doit être mis en œuvre en trois (03) phases quinquennales à partir de 2011 (2011-2015; 2016-2020; (2021-2025). Chaque phase quinquennale est mise en œuvre par un Plan opérationnel qui décrit de façon précise les activités et les actions à entreprendre sur la période.

L'adoption du Plan opérationnel induit quatre atouts principaux pour la mise en œuvre du PER :

1. Il donne un cadre institutionnel clair et logique qui indique sans ambiguïté la déclinaison des axes en objectifs stratégiques, en programmes puis en projets ;
2. Un plan cohérent dans lequel les projets des différents axes se renforcent les uns les autres et convergent vers un même objectif ;
3. Une approche programme permettant l'élaboration d'un budget programme pluriannuel qui facilite la recherche, la mobilisation et la recherche opportune des ressources ;
4. Il sert de guide d'action permanent pour tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PER, à savoir : (i) la Commission de la CEMAC, les autres Institutions, Organes et Institutions Spécialisées de la Communauté ; (ii) les Etats membres qui y retrouvent l'agenda régional de leurs plans nationaux de développement ; (iii) les acteurs régionaux et extérieurs du secteur privé et ; (iv) les bailleurs de fonds qui y trouvent une meilleure visibilité pour leurs programmes d'intervention dans les pays et d'appui à la Communauté.

S'agissant de l'exécution du Plan Opérationnel de la première phase du PER dont le coût estimé est de 545 milliards de FCFA, il est attendu une montée en puissance progressive vers l'émergence, notamment à travers la mise en œuvre du socle institutionnel et des leviers de compétitivité.

La présente note d'évaluation de l'état d'exécution du premier Plan opérationnel du PER s'articule sur : (i) la vue d'ensemble de l'état d'exécution au 31 juillet 2013 ; (ii) le suivi de l'état d'exécution par axe stratégique ; (iii) les contraintes dans l'exécution du Plan opérationnel ; (iv) conclusions et recommandations.

### **1. Vue d'ensemble de l'état d'exécution au 31 juillet 2013 du Plan Opérationnel de la phase 1 du PER**

A mi-chemin de sa période de mise en œuvre, l'état d'exécution du Plan Opérationnel de la phase 1 du PER au 31 Juillet 2013 se présente comme suit :

- a) neuf (9) projets sur un total de 107 sont entièrement exécutés ou en voie de finition. Ces projets concernent les infrastructures routières ;
- b) deux (02) des 9 projets qui visent la mise en place du cadre institutionnel du PER sont exécutés à moitié ou plus ;
- c) trente-cinq (37) sont en début d'exécution effective ;
- d) cinquante-neuf (59 : soit près de 51%) n'ont enregistré aucune activité

On note que l'exécution de la grande majorité des activités prévues dans le Plan Opérationnel a enregistré de fortes contraintes, de sorte que, à mi-chemin de sa période de réalisation (2011-2015), des blocages critiques qui devaient impérativement être levés dès l'entame de son exécution subsistent encore. Il s'agit notamment de:

- a) la faible appropriation du PER en interne par les Institutions et Organes de la Communauté et dans les Etats membres;
- b) l'insuffisance des capacités de la Commission de la CEMAC, des Institutions spécialisées et des Agences d'exécution des activités du Plan Opérationnel;
- c) la mobilisation insuffisante du financement interne des activités des projets à travers le mécanisme de la TCI.

## 2. Etat d'exécution du Plan opérationnel par axe stratégique

### Axe 1: « Vision Partagée »

Cet axe est décliné en trois (3) objectifs stratégiques, 4 programmes et 9 projets qui visent la mise en place des structures chargées de piloter les programmes/projets et d'en suivre les résultats, élaborer et mettre à jour les PER/volets pays.

En dépit du retard dans leur exécution, 8 des 9 projets sont en cours de réalisation ; tandis que le projet «Communication et promotion du PER» qui vise à faire connaître le PER et la zone CEMAC à travers une stratégie de communication ciblée et à mobiliser des ressources par l'organisation de rencontres entre les acteurs du PER et les partenaires financiers externes n'a connu aucun début d'exécution.

### Axe 2: « Bonne Gouvernance et environnement des affaires »

Les 8 projets de cet axe visent notamment la consolidation de **la bonne gouvernance**, l'amélioration de l'environnement des affaires, l'approfondissement de l'intégration économique **et** le renforcement de la transparence dans la gestion des affaires économiques sont en cours d'exécution quoique fortement retardées.

### Axe 3: « Infrastructures économiques et aménagement du territoire »

L'axe 3 comprend six (06) programmes déclinés en trente-trois (33) projets dont l'objet est de booster les leviers critiques de compétitivité des économies de la zone CEMAC. Ces programmes concernent les infrastructures de base de l'électricité, des transports et des télécommunications.

S'agissant des infrastructures routières, il est à noter que l'ensemble des projets des 8 tronçons corridors routiers sélectionnés sont en voie d'achèvement.

Les autres projets sont pour la plupart en phase de phase de démarrage. Des études sont disponibles pour certaines et les DAO en cours d'exécution pour d'autres.

Les études de construction des Infrastructures de cinq «Plateformes Régionales Qualité & Innovation » ainsi que le Programme Zones Économiques Spéciales de la CEMAC n'ont connu aucun début d'exécution.

### Axe 4: « Capital Humain »

L'axe 4 se décline en deux objectifs stratégiques, cinq programmes et huit projets qui visent à faire du capital humain un atout décisif de levier de compétitivité pour les économies dans l'espace CEMAC. **Le taux d'exécution des activités de ces projets est particulièrement faible. Il est fortement marqué par les effets des blocages critiques signalés ci-dessus.**

### Axe 5: « Marché commun et diversification économique»

L'axe 5 vise à accélérer la diversification des économies de la CEMAC, par un accès compétitif de ses entreprises aux grands marchés. Le marché commun sous régional représentant le premier marché pour les entreprises de la CEMAC, la mise en œuvre effective de la libre circulation des personnes, des biens et des services, ainsi que la liberté d'établissement des opérateurs économiques constituent des leviers de premier ordre pour la marche vers l'émergence à atteindre en 2025. L'obstacle sur la libre circulation des personnes, des biens et des services sera levé dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## 3. Les Contraintes dans l'exécution du Plan opérationnel

Près de 3 ans après son démarrage en 2011, il est notoire que la mise en œuvre de la Phase1 du PER n'est pas aisée comme l'illustre l'état général d'exécution de l'ensemble des projets. Ainsi, sur un total de 107 projets, seuls 9 sont en voie de finition, 59 (soit 51 %) n'ont enregistré aucun début de réalisation ; tandis que l'exécution des 39 autres est fortement ralentie ou en veilleuse. Parmi les contraintes à l'origine de cette situation, on distingue, en particulier, les facteurs internes dans les Organes et Institutions chargées de la mise en œuvre des projets et, ceux liées au rôle des Etats membres.

S'agissant des Organes et Institutions chargées de la mise en œuvre du PER, les contraintes concernent :

- i) les faiblesses internes liées à l'insuffisance des capacités techniques pointues;

- ii) l'appropriation lente du programme et son processus de mise en œuvre;
- iii) la mise en place retardée du cadre institutionnel et des structures de suivi;
- iv) les retards occasionnés par les changements intervenus à la tête des équipes dirigeantes à la Commission de la CEMAC et des Agences d'exécution des projets ;
- v) l'élaboration encore incomplète de l'ensemble des instruments de mise en œuvre et de suivi des activités des projets ;
- vi) les crises sécuritaires répétées à Bangui, siège de la CEMAC qui ne facilitent pas la mise en œuvre aisée des projets

S'agissant des Etats membres, on note une appropriation insuffisance des priorités du PER comme l'illustrent les difficultés liées à:

- i) la faible promotion du PER dans les Etats membres ;
- ii) le retard de la mise en place dans les Etats des structures nationales d'exécution et suivi des activités des PER volets/Pays ;
- iii) la visibilité effective de l'articulation des PER volets pays et les priorités programmées par les Etats membres ;
- iv) la mobilisation insuffisante des ressources de financement par la TCI.

#### **4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

A mi-parcours de la période indiquée pour l'exécution des 106 projets qui composent le Plan Opérationnel de la phase 1 du PER, il apparaît à l'évidence dans l'ensemble un fort retard qui n'épargne que les 8 tronçons routiers du projet « FASTRAC ».

Face à ce constat, il est impératif que l'ensemble des acteurs impliqués dans la réalisation du PER, s'approprient de manière effective les priorités du Programme. Il s'agit ainsi, pour la Commission de la CEMAC et les Agences d'exécution d'accélérer sans délai l'achèvement du Programme de Renforcement des Capacités, l'opérationnalisation des structures chargées de l'exécution/suivi des projets ; et pour les Etats membres, une allocation conséquente des ressources financières nécessaires à l'exécution des 107 projets.

A cet égard, la correction des distorsions liées à la TCI doit constituer l'une des activités prioritaires au cours de la phase actuelle de la mise en œuvre du PER. La levée de cette contrainte est cruciale pour la réussite de la mise en œuvre du PER; même si par ailleurs, il est prévu d'identifier de recourir à des sources et des modalités de financement locaux et extérieurs susceptibles de remplacer une TCI appelée d'ailleurs à s'amenuiser dans un contexte international de démantèlement des tarifs douaniers.

**En définitive, considérant les difficultés liées notamment aux obstacles critiques mentionnées ci-dessus, il peut être justifié et pertinent de procéder à une réévaluation de la faisabilité technique opérationnelle et financière du PER.**

**En tout état de cause, comme prévu dans les textes, la pertinence de la mise à jour du Programme Economique Régional peut s'expliquer à la lumière de l'évolution de plusieurs facteurs économiques et socio-politiques locaux et internationaux enregistrée depuis son adoption en janvier 2010.**